



# **Organisation des études 1<sup>er</sup> cycle**

**Licence**

**2022 - 2023**

# Licence de Théologie - Baccalauréat canonique

Depuis l'année universitaire 2008-2009, la Faculté de Théologie de Lyon, à la requête de la Congrégation pour l'Éducation catholique, a mis en œuvre avec les autres facultés de théologie de France le cursus prévu par la constitution apostolique *Sapientia christiana*. Le nombre d'années requises pour le premier cycle de théologie (baccalauréat canonique, aussi appelé en France licence) est donc de **cinq années**, comprenant une réelle formation en philosophie.

Le cursus du 1<sup>er</sup> cycle d'études théologiques n'est pas présenté selon une répartition progressive par semestres mais en deux modules, l'un de deux ans (MF1) et l'autre de trois ans (MF2).

Certains cours sont proposés chaque année, d'autres ne sont programmés que tous les deux ans.

La programmation du parcours est individualisée : elle se fait en accord avec le Directeur d'études.

La progression est néanmoins balisée en deux grandes étapes :

## **1. Le Module Fondamental 1 (MF1).**

Ce module correspond à deux ans d'études à plein temps, soit 120 crédits européens. Il comprend tous les cours introductifs aux disciplines théologiques et philosophiques, ainsi qu'une formation méthodologique.

## **2. Un Module Fondamental 2 (MF2) qui conduit jusqu'au Baccalauréat canonique.**

Ce module correspond à trois ans d'études à plein temps, soit 180 crédits européens. Il comprend tous les cours d'approfondissement en théologie et philosophie, et donne une bonne place au choix de cours optionnels, pour permettre à l'étudiant de personnaliser son parcours.

*(voir tableau des enseignements ci-dessous)*

## Module Fondamental 1 (MF1)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Théologie fondamentale + TD 12h	6	
	Ecclésiologie + TD 6h	5	
	Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5	
	Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	
	Christologie	4	
	2 cours parmi : Trinité, Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	8	
<b>Total = 32 crédits</b>			
Droit canon	Introduction	4	
<b>Total = 4 crédits</b>			
Exégèse	Introduction à la Bible	4	
	Pentateuque + TD 12h	6	
	Évangiles Synoptiques + TD 12h	6	
	1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4	
<b>Total = 20 crédits</b>			
Histoire	Histoire de l'Église ancienne	4	
	Histoire de l'Église contemporaine	4	
<b>Total = 8 crédits</b>			
Langues	Initiation au grec biblique (8h)	1	
	2 semestres de langues (hébreu, grec, latin)	11	
<b>Total = 12 crédits</b>			
Morale	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6	
	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4	
<b>Total = 10 crédits</b>			
Patrologie	Introduction aux Pères de l'Église	4	
<b>Total = 4 crédits</b>			
Philosophie	Initiation à la philosophie I	4	
	Histoire de la philosophie antique	4	
	Anthropologie	4	
	Pré-supposés philosophiques à la question de Dieu	4	
	1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4	
<b>Total = 20 crédits</b>			
<b>2 travaux écrits</b> (dans deux disciplines différentes)		<b>4 crédits</b>	
<b>Méthodologie accompagnement étudiant</b> (2 semestres)		<b>4 crédits</b>	
<b>Certificat Informatique et internet</b>		<b>2 crédits</b>	
<b>Total MF1 = 120 crédits</b>			

## Module Fondamental 2 (MF2)

Catégorie	Contenu	Crédits	
Dogme	Trinité	4	
	Liturgie	4	
	Théologie des ministères	4	
	Protologie et eschatologie	4	
	3 cours parmi : Grâce, Sotériologie, Marie, Sacrements, Mission, Révélation, Œcuménisme, Théologie des religions	12	
<b>Total = 28 crédits</b>			
Droit canon	Organisation de l'Église <i>ou</i> Droit canonique des sacrements	4	
<b>Total = 4 crédits</b>			
Exégèse	Prophètes	4	
	Écrits de sagesse	4	
	Paul	4	
	Jean	4	
	2 cours optionnels en exégèse	8	
<b>Total = 24 crédits</b>			
Grandes religions	Judaïsme <i>ou</i> Islam	4	
	Bouddhisme <i>ou</i> Hindouisme	4	
<b>Total = 8 crédits</b>			
Histoire	Histoire médiévale	4	
	Histoire moderne	4	
	Vatican II – histoire et enjeux théologiques (12h)	2	
<b>Total = 10 crédits</b>			
Langues	2 semestres de la même langue (antique ou moderne)	8	
<b>Total = 8 crédits</b>			
Morale	Théologie morale sectorielle (3 cours)	12	
	1 cours optionnel en morale	4	
<b>Total = 16 crédits</b>			
Patrologie	Anthropologie patristique <i>ou</i> cours optionnel	4	
<b>Total = 4 crédits</b>			
Philosophie	Philosophie de l'Antiquité	4	
	Philosophie du Moyen-Âge	4	
	Philosophie moderne <i>ou</i> Philosophie classique	4	
	Philosophie contemporaine	4	
	Métaphysique	4	
	Herméneutique philosophique <i>ou</i> Épistémologie	4	
	Philosophie de la religion	4	
	Philosophie du langage <i>ou</i> Sémiotique	4	
4 cours optionnels de philosophie <i>ou</i> 2 séminaires de master de philosophie	16		
<b>Total = 48 crédits</b>			
Spiritualité		4	
<b>Total = 4 crédits</b>			
<b>3 cours optionnels</b>		<b>12 crédits</b>	
<b>3 travaux écrits</b>		<b>6 crédits</b>	
<b>Séminaire de synthèse</b>		<b>4 crédits</b>	
<b>Examen final</b>		<b>4 crédits</b>	
<b>Total MF2 = 180 crédits</b>			

# Un parcours de théologie en 2 ans

## Diplôme Universitaire d'Études en Théologie (DUET)

La Faculté de théologie propose un parcours cohérent de théologie sur les fondamentaux de la foi chrétienne en philosophie, exégèse biblique, théologie dogmatique, morale et histoire de l'Église. Déjà programmé dans les instituts partenaires de la faculté, le DUET est maintenant ouvert à tous les étudiants qui suivent les cours en présentiel ou en ligne.

Ce diplôme universitaire, qui n'est pas délivré par l'autorité du Saint-Siège, est validé par les étudiants ayant suivi l'équivalent des deux premières années de théologie. Il sanctionne une formation générale en théologie et ouvre à des études approfondies : les certificats ou la licence de théologie (baccalauréat canonique).

### Répartition des cours et travaux constituant le DUET (120 ECTS) :

<b>DOGME</b>	<b>32</b>	<b>MORALE</b>	<b>10</b>
Théologie fondamentale + TD 12 h	6	Les fondamentaux de la théologie morale + TD 12h	6
Ecclésiologie + TD 6h	5	Approfondissements en théologie morale fondamentale	4
Sacrements de l'initiation chrétienne + TD 6h	5		
Sacrements : Réconciliation – Onction – Mariage	4	<b>PATROLOGIE</b>	<b>4</b>
Trinité	4	Introduction aux Pères de l'Église	4
Christologie	4		
Un cours parmi : Dieu dans les théologies contemporaines, Thomas d'Aquin, La communion dans l'Église	4	<b>PHILOSOPHIE</b>	<b>20</b>
		Initiation à la philosophie I	4
		Histoire de la philosophie antique	4
<b>DROIT CANON</b>	<b>4</b>	Anthropologie	4
Introduction au droit de l'Église	4	Présupposés philosophiques à la question de Dieu	4
		1 cours parmi : Initiation à la philosophie II, Philosophie morale, Philosophie politique	4
<b>EXEGESE</b>	<b>20</b>		
Introduction à la Bible	4	<b>COURS OPTIONNELS</b>	<b>12</b>
Pentateuque + TD 12h	6	3 cours au choix	12
Évangiles Synoptiques + TD 12h	6		
1 cours parmi : Sémiotique, Prophètes, Paul, Jean	4		
<b>HISTOIRE DE L'ÉGLISE</b>	<b>8</b>	<b>METHODOLOGIE</b>	<b>6</b>
Histoire de l'Église ancienne	4		
Histoire de l'Église contemporaine	4	<b>2 TRAVAUX ÉCRITS</b>	<b>4</b>

## Le certificat biblique

Les étudiants titulaires d'un DUET ont la possibilité de s'inscrire au Certificat d'études bibliques.

En volume, le programme de ces certificats correspond à une année universitaire, soit 60 crédits européens. À la fin du cycle, un examen oral de synthèse permet, si les exigences du cycle sont remplies et sous réserve des notes obtenues aux examens et aux travaux écrits, l'obtention du Certificat biblique. Les étudiants peuvent suivre les 2/3 du cursus du Certificat biblique à distance.

# Règlement des études de licence

Un semestre comporte 13 semaines. Un « cours semestriel » (CS) représente 26 heures de cours, correspondant à 4 crédits européens (1 crédit européen correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant). Certains cours représentant un demi cours semestriel ont lieu tous les 15 jours (6 semaines, soit 12 heures de cours). D'autres sont annuels à raison de 2 heures tous les 15 jours. Certains cours, en particulier d'introduction, sont accompagnés de travaux dirigés (T.D.), ceux-ci durant 6 heures ou 12 heures, crédités respectivement de 1 ou 2 crédits européens. Un séminaire de fin de premier cycle, préparant à l'examen de licence, est proposé dans le dernier semestre du parcours.

L'assiduité aux cours, séminaires ou travaux dirigés est **obligatoire** pour les étudiants. Des dispenses partielles d'assiduité aux cours et travaux peuvent être accordées par les directeurs d'étude pour des raisons impérieuses. Toutefois, ces dispenses impliquent un contrôle continu et précis du travail accompli.

## Équivalences

Des équivalences peuvent être accordées en fonction des formations théologiques déjà acquises, et selon les accords en vigueur avec les centres de théologie, les séminaires et les autres facultés. Ces équivalences sont accordées par le Doyen ou les Directeurs d'études qui peuvent également accorder des équivalences pour des études non théologiques accomplies avant l'inscription en faculté de théologie.

## Examens semestriels

Chaque enseignement est validé par un examen ou un contrôle continu. Les examens, sous forme orale ou écrite, sont organisés régulièrement soit à la fin du semestre, soit à la fin de l'année. Des examens de rattrapage sont organisés :

- rattrapage des examens oraux : prendre contact avec l'enseignant ;
- rattrapage des examens écrits : les étudiants concernés doivent s'inscrire auprès du secrétariat.

## Système de notation

Les examens (écrits et oraux) sont notés de 0 à 20. Il faut une note supérieure ou égale à 10 pour que le cours ou le devoir soit validé.

- Si la note est supérieure ou égale à 8 mais inférieure à 10, l'étudiant est soumis à un examen de rattrapage.
- Si la note est inférieure à 8, l'étudiant doit s'inscrire de nouveau à ce même cours.

## Examen de fin de licence

Le 1<sup>er</sup> cycle est conclu par un écrit comportant deux parties :

- un contrôle des connaissances (1 heure),
- une dissertation théologique (5 heures).

Un séminaire en fin de premier cycle prépare les étudiants à l'examen final.

## **Mentions**

- de 10 à 11,99 : Passable (*Probatus*)
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- de 16 à 17,99 : Très Bien (*Magna cum laude*)
- de 18 à 20 : Excellent (*Summa cum laude*)

Les mentions ne sont délivrées qu'aux étudiants ayant validé au moins 60 crédits européens au sein de la Faculté de Théologie de Lyon. Dans les autres cas, le diplôme sera délivré sans mention.

Les diplômes sont à retirer en main propre au Secrétariat.

Les étudiants dans l'incapacité de venir retirer leur diplôme au secrétariat peuvent établir une procuration à un tiers.

# Travaux écrits

Au cours du 1<sup>er</sup> cycle, pour obtenir le diplôme de baccalauréat, chaque étudiant doit rédiger **des travaux écrits** : **5** s'il s'est inscrit à partir de la rentrée 2016 et **7** s'il s'est inscrit avant 2016. Dans ce dernier cas, la répartition obligatoire est la suivante : 1 en Philosophie, 2 en Exégèse, 2 en Théologie dogmatique, 1 en Théologie morale, 1 en Histoire ou Patrologie ou Spiritualité.

Après entente avec le Directeur d'études, l'étudiant prend contact avec l'enseignant concerné par la discipline choisie.

En conséquence :

1. Au début de chaque année, lors de l'inscription, le Directeur d'études, en accord avec l'étudiant, programme les travaux de telle sorte que ceux-ci se répartissent de manière équilibrée tout au long du cursus de l'étudiant et couvrent l'ensemble des disciplines.
2. Pour permettre aux étudiants de progresser régulièrement dans l'avancement de leurs travaux écrits, il est convenu que :
  - Au cours du Module Fondamental 1, deux travaux écrits devront être obligatoirement rédigés (trois pour les étudiants inscrits avant 2016). **L'accès au Module Fondamental 2 ne sera autorisé que si tous ces travaux écrits ont été rendus.**
  - Le diplôme de licence ne sera délivré que **lorsque tous les travaux écrits prévus auront été validés.**
3. Tout travail écrit programmé pour une année est lié à un cours semestriel précis et doit donc être rendu **avant la fin de ce cours semestriel**. Toutefois, après accord avec l'enseignant, l'échéance peut être reportée au 30 juin pour les cours du 1<sup>er</sup> semestre et au 30 septembre pour les cours du 2<sup>ème</sup> semestre. Passé ce délai, l'écrit prévu est annulé : un nouveau cours semestriel de référence doit être déterminé avec le Directeur d'études.



## Note sur la rédaction des travaux écrits

Les travaux ont pour but d'apprendre à analyser et exposer clairement un problème, de savoir prendre la distance nécessaire à l'élaboration et la maturation de ses idées, et d'acquérir une méthode de travail. Dans l'intérêt de l'étudiant et pour une meilleure qualité de sa formation, il convient d'observer les points suivants :

1. Selon les disciplines et le niveau dans le cursus de licence, les travaux écrits peuvent prendre des formes très diverses ; aussi chaque enseignant expliquera ce qu'il entend par travail écrit (résumé, commentaire d'ouvrage, recherche documentaire, élaboration personnelle, plan très détaillé...).
2. Il appartient à l'étudiant de **prendre contact avec l'enseignant concerné** afin de fixer avec lui le sujet précis du travail écrit.
3. Il est fortement conseillé, après détermination concertée du sujet, de **présenter un avant-projet** (plan) afin d'éviter toute fausse piste et perte de temps.
4. En vue de l'acquisition d'une pensée concise et d'un esprit de synthèse, les travaux écrits ne devront pas dépasser l'équivalent de **quinze pages dactylographiées** (environ 25 000 signes) (interligne : 1,5).
5. Utiliser pour la page de couverture la présentation transmise par le secrétariat en début d'année.
6. Veiller à organiser un développement. Il y a plusieurs méthodes possibles. Mais, en toute hypothèse, le lecteur doit être amené à suivre un chemin balisé et permettant d'avancer.
7. Veiller à la **lisibilité** (à tous les sens du terme, par exemple : présentation, forme, présence de deux marges de 3 cm, orthographe).
8. On ne saurait trop recommander à l'auteur de veiller très attentivement, d'un bout à l'autre de son texte, à l'homogénéité de la présentation : emploi des majuscules, des sigles (bibliques ou autres), des abréviations (ne pas en abuser), du système de référence, de la ponctuation. L'honnêteté exige qu'une citation soit mise entre guillemets et que la référence en soit donnée.  
  
Manière (possible) de citer un ouvrage, un article de revue ou d'encyclopédie :  
- Maurice JOURJON, *Les sacrements de la liberté chrétienne* (Rites et symboles 12), Paris, Le Cerf, 1981, p. 89.  
- K.J. BECKER, « Le don de la confirmation », dans *La Maison-Dieu* 168, (1986), p. 15-32.  
Dans la bibliographie, les ouvrages peuvent être classés soit selon la date de parution, soit selon l'ordre alphabétique des auteurs (en ce cas, mettre l'initiale du prénom après le nom), soit selon un classement logique (avec des sous-titres indiquant le plan de classement). La bibliographie doit être « choisie » (inutile de mentionner le Petit Larousse, même s'il a été souvent utilisé !).
9. Il est conseillé à l'étudiant de conserver pour lui un double de son travail.
10. Outre les annotations manuscrites, le travail corrigé fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un entretien oral avec l'enseignant sur le fond et la forme du travail en vue de favoriser la progression ultérieure de l'étudiant. Une fois corrigé et noté, le travail sera déposé par l'enseignant au Secrétariat où l'étudiant pourra le retirer.

# PLAGIAT

**Le plagiat** consiste à s'approprier consciemment ou par inadvertance le travail d'un autre, en copiant un auteur sans le citer ou le dire, ou bien en s'inspirant d'un modèle que l'on omet de désigner, délibérément ou par négligence.

Il s'agit d'une « faute grave passible de sanctions disciplinaires voire de poursuites pénales » (cf. *Charte de déontologie* de l'Université de Lyon).

Plusieurs raisons peuvent amener à plagier : l'ignorance sur la notion de propriété intellectuelle, la gestion de son temps, l'usage du copier-coller, la question de la compétitivité, le manque de confiance en soi, le manque de créativité, la tentation du mimétisme...

## ***Pour éviter le plagiat : citer correctement ses sources***

Dans le cadre d'un travail en théologie, il est fréquent de trouver dans des ouvrages ou sur internet des formulations éclairantes qui expriment exactement ce que l'on souhaite dire.

Pour respecter la méthodologie universitaire, vous pouvez :

- Reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.
  - o Vous devez alors mentionner précisément votre source en note : « cf... »
- Utiliser telle quelle une expression publiée, mais en respectant deux conditions :
  - o Premièrement, la mettre entre guillemets. Ainsi on visualise que les mots ne sont pas de vous.
  - o Et renvoyer en note à la référence précise : ouvrage avec la page, ou site avec la date de consultation.

Cette méthode, en plus d'être obligatoire, vous apporte **trois bienfaits**, comme autant de protections pour la qualité de votre travail :

- Elle montre que vous avez cherché à approfondir votre sujet par une (bonne !) référence extérieure qui enrichit votre assimilation du cours : renoncez à toute référence non universitaire et surtout aux articles anonymes de Wikipedia par exemple ;
- Elle conserve à l'auteur la propriété intellectuelle de ses formules
- Elle vous permet d'entrer en dialogue avec une autre pensée et d'auto-évaluer votre argumentation personnelle.

## ***Procédure en cas de détection de plagiat***

- Dans ce cas votre travail est considéré comme irrecevable. Votre responsable d'étude est chargé de vous contacter pour vous informer et revoir avec vous les améliorations à apporter à vos méthodes de travail pour pouvoir poursuivre. Vous devrez vous présenter au rattrapage.
- En cas de récidive, le doyen est chargé de vous recevoir pour un avertissement.
- Plus aucune tolérance n'est possible après ces mises en garde ; la procédure disciplinaire définie à l'art. 42 des statuts de la faculté vous est appliquée, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.

## ***Logiciel anti-plagiat***

Attention, **tous vos travaux remis sont susceptibles d'être analysés** par un outil de détection qui repère les emprunts.

## ***Charte de déontologie de l'Université de Lyon***

Lors de votre 1<sup>ère</sup> inscription, il vous est demandé de **signer la Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations** de l'Université de Lyon par laquelle vous vous engagez à ne pas faire passer pour vôtre, fût-ce par omission, un travail que vous n'avez pas accompli.

## ***Pour plus d'informations***

<https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/documentation-et-bibliotheques/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp?RH=1486549883597>

# GLOSSAIRE

**ASSEMBLÉE DE FACULTÉ** : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

**ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ** : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

**AUDITEURS LIBRES** : voir Étudiants.

**CE** : voir Crédits européens.

**CERTIFICAT** : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

**COMMISSIONS** : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté\* et journée de rentrée ; Assemblée d'université\* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire\*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

**CONSEIL DE FACULTÉ** : En vertu des statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2020s, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

**CONSEIL DES ÉTUDIANTS** : Ce conseil est composé de 9 étudiants ou auditeurs libres élus par leurs pairs pour une année. Ils ont en charge l'animation de la vie étudiante de la faculté et participent aux commissions\*. Cinq d'entre eux siègent au conseil de faculté\*.

**COURS** : voir Enseignements.

**COURS SEMESTRIEL** : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

**CRÉDITS EUROPÉENS** : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide\* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

**CS** : voir Cours semestriels.

**CYCLES D'ÉTUDES** : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

**DIPLÔMES CANONIQUES** : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés canoniques dans le monde entier.

**DIRECTEUR D'ÉTUDES** : Les Directeurs d'études (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>e</sup> cycle, 3<sup>e</sup> cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

**DOYEN** : Le Doyen est élu pour trois ans par les enseignants du Conseil de Faculté auxquels s'adjoint le directeur de l'IPER. Il promeut et coordonne la vie de la Faculté.

**DUET** : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

**ENSEIGNEMENTS** : Les enseignements revêtent généralement trois formes : les cours magistraux, les travaux dirigés assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

**ÉQUIVALENCES** : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études\* ou le Doyen\* suivant des barèmes approuvés par le Conseil de Faculté\*.

**ÉTUDIANTS** : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider\*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations\*.

**INSCRIPTION** : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études\* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

**INSTITUTS PARTENAIRES** : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy. Selon des conventions passées avec eux, ils sont habilités à délivrer les enseignements et effectuer les validations pour la délivrance du DUET.

**JOURNÉE DE RENTRÉE** : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

**JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE** : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

**SÉMINAIRES** : voir Enseignements.

**TRAVAUX DIRIGÉS** : voir Enseignements.

**TRAVAUX ÉCRITS** : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser des travaux écrits :

- 5 s'il a commencé son cursus depuis septembre 2016.
- 7 s'il a commencé son cursus en 2015 ou auparavant. Ces travaux honorent les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

**VALIDATION** : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

**VICE-DOYEN** : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 15 et 16 des statuts).